

**COMMUNE DE  
63950 - SAINT-SAUVES D'AUVERGNE  
(Puy-de-Dôme)**

Tél : 04.73.81.10.55

AR202440

**Arrêté portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2024  
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux  
pour l'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe**

**Le Maire de Saint-Sauves d'Auvergne,**

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu la délibération n° DCM 18042014 10 du 18/04/2014 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n° AR202121 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1er avril 2021 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

**AR R E T E**

**Article 1 :**

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Mme CHEZE Mireille	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	ancienneté

Total promuvable : 1

Nombre d'homme : 0

Nombre de femme : 1

Total promus : 1

Nombre d'homme : 0

Nombre de femme : 1

**Article 2 :**

La secrétaire de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

**Fait à Saint-Sauves d'Auvergne, le 8 juillet 2024**

**Le Maire, David SAUVAT**

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

